



RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

Madame, messieurs les membres du conseil,
Chères concitoyennes, chers concitoyens,

À titre de maire et afin de me conformer aux exigences de l'article 955 du Code municipal, il me fait plaisir de vous présenter un bref rapport sur la situation financière de notre municipalité au 31 décembre 2017 ainsi que les indications préliminaires de l'exercice 2018.

ÉTATS FINANCIERS 2017

Le rapport financier 2017 indique des recettes de l'ordre de 1 527 191\$ (incluant les revenus en immobilisations – réseau routier) et des dépenses de l'ordre de 1 641 611\$ (incluant les dépenses en immobilisations – réseau routier) soit un déficit de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales de 155 920\$, et un excédent des éléments de conciliation à des fins fiscales de 155 920\$ (amortissement des immobilisations, remboursement de la dette à long terme et les affectations) soit, un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 0\$. L'excédent accumulé au 31 décembre 2017 est de 383 376 \$. L'actif à long terme, au 31 décembre 2017, s'élève à 8 568 104\$ (immobilisations de la municipalité, les routes, etc...).

De l'avis du vérificateur Hébert Marsolais Inc., ces états financiers présentent fidèlement les résultats des opérations de la municipalité et sa situation financière au 31 décembre 2017, selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec. Nous sommes donc en mesure de dire que notre municipalité est actuellement en bonne santé financière.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

En accord avec l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous fais mention des rémunérations et des allocations de dépenses pour l'année 2017:

POSTE	RÉMUNÉRATION DE BASE	ALLOCATION DE DÉPENSES	TOTAL
Maire	8 039.52\$	4 019.88\$	12 059.40\$
Chacun des conseillers	2 679.96\$	1 339.92\$	4 019.88\$

En outre des rémunérations ci-dessus indiquées, certains membres du conseil reçoivent les sommes suivantes également réparties en rémunération et allocation de dépenses, pour chacune des présences aux séances et/ou sessions et comités des organismes suivants :

☞ MRC Les Maskoutains : \$ (1 représentant)
Tarif annuel pour l'année 2017: 7 166.64\$

- ↳ Régie d'Aqueduc Richelieu Centre (2 représentants)
Séance du Conseil : 96,12\$
- ↳ Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue (3 représentants)
Séance du Conseil : 60.00 \$
- ↳ Régie intermunicipale de gestion des déchets (1 représentant)
Séance du Conseil : 98.66 \$
- ↳ Commission des Loisirs de St-Louis : (2 représentants)
Séance du Conseil : 61.50\$ chacun jusqu'à un maximum de 615.00\$ chacun.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2018

L'année 2018 se poursuit dans la veine des démarches de revitalisation et de mise en valeur du territoire, toujours conformément à la vision de notre administration de maintenir une gestion responsable et efficace des deniers publics : Nous travaillons continuellement dans le but d'assumer nos obligations financières actuelles tout en respectant nos engagements futurs. L'investissement dans notre réseau routier représente cette année un montant approximatif de 600 000\$, soit la réfection des rang St-Thomas et Bord-de-L'Eau Ouest, travaux pour lesquels la municipalité recevra plus de 325 000\$ en subvention. Afin de financer ces subventions, le conseil adoptera aujourd'hui même le règlement 505-18 et permettra, lors du remboursement des subventions, de créer un fonds de roulement. Par ailleurs, suite à l'appréciation du conseil face au résultat de l'installation de 5 nouveaux luminaires, le conseil a autorisé l'achat des luminaires donc sous peu, les nouveaux luminaires DEL éclaireront la municipalité.

En ce qui a trait à la sécurité, les données de nos radars ont été analysés et nous pouvons constater l'impact positif qu'ils ont lors de l'entrée des véhicules en zone urbaine. Les données ont été transmises à la Sûreté du Québec pour surveillance.

Soucieux d'assurer à nos concitoyens une qualité de vie, votre conseil municipal élaborera le budget 2019 avec le souci de vos préoccupations et la volonté de poser les actions concrètes visant le bien-être collectif et le renforcement du sentiment d'appartenance à cette belle municipalité qu'est la nôtre.

Je tiens à vous confirmer la disponibilité de tous les membres du conseil et de la directrice générale afin de répondre à vos questions lors de la séance spéciale du conseil qui se tiendra dans les premiers jours de décembre 2018, au centre récréatif de Saint-Louis, pour l'adoption du budget 2019.

Donné à Saint-Louis,
ce 4^{ième} jour de juin deux mille dix-huit.

Stéphane Bernier, maire